



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 30 mars 2023 (18h30)

Hôtel de ville-Salle Montgolfier

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	: 33	
Présents	: 27	
Votants	: 32	
Convocation et affichage	: 24/03/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon
	PLENET	
Secrétaire de séance	: Madame	Edith
	MANTELIN	

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Juanita GARDIER, Gracinda HERNANDEZ, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Antoinette SCHERER, Jérémie FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Laura MARTINS PEIXOTO, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Vincent DUGUA.

Pouvoirs : Clément CHAPEL (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à Catherine MOINE), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémie FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI.

CM-2023-48 - SCOLAIRE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC ANNONAY RHONE AGGLO, SON CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE TRANSPORTS ET MOBILITES

Rapporteur : Monsieur Michel HENRY-BLANC

Dans un souci de rationalisation des coûts et d'amélioration de l'efficacité économique de leur politique d'achat public, la Ville d'Annonay et son Centre communal d'action sociale (CCAS), Annonay Rhône Agglo et son Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) souhaitent constituer un groupement de commandes pour l'achat de prestations de transports et mobilités.

Une convention constitutive du groupement de commandes permanent est actuellement en vigueur. Les prestations de transports et mobilités ne sont pas mentionnées dans la liste d'achats. Un avenant à cette convention est par conséquent nécessaire afin d'intégrer ces prestations. Le coordonnateur du groupement d'achats sera Annonay Rhône Agglo.

Pour rappel, dans le cadre de cette convention, il est précisé que le marché sera attribué par la Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes qui est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une Commission d'appel d'offres – ce qui est, en l'espèce, le cas de tous les membres. Pour chaque membre titulaire, il est prévu un membre suppléant. Cette Commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur.

VU les articles L2113-6 et suivants du Code de la commande publique,

VU l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CM-2020-101 du 03 juillet 2020 portant élection des membres de la Commission d'appel d'offres de la Ville d'Annonay,

CONSIDERANT le projet d'avenant n°1 à la convention annexé,

VU l'avis favorable de la commission générale du jeudi 23 mars,

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 mars 2023

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes permanent entre la Ville d'Annonay et son Centre communal d'action sociale (CCAS), Annonay Rhône Agglo et son Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ayant pour objet d'intégrer l'achat de prestations de transports et mobilités.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°1 à la convention et à en assurer la bonne exécution.

Fait à Annonay le : 06/04/23
Publié le : 07/04/23
Transmis en sous-préfecture le : 06/04/23
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20230330-41060-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET